

## Les nouveautés dans notre épargne retraite : courrier reçu, mise en œuvre... 1<sup>er</sup> décryptage !

La loi Pacte a réformé l'épargne retraite. Les premières mesures chez Schneider Electric commencent à être appliquées avec le PERO et le PERECO...

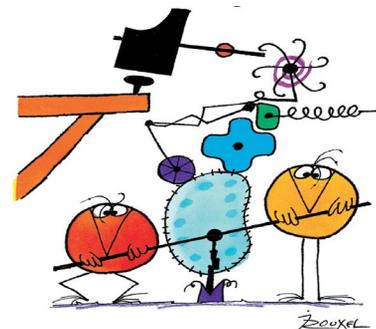
### 1 courrier pour annoncer 1 nouvelle situation...

**Vous avez ou vous allez recevoir un courrier de BNP-Cardif** contenant 2 documents :

- Un certificat d'affiliation (à conserver).
- Une notice d'information expliquant les démarches à suivre pour paramétrer votre nouveau compte.

**Jusqu'à aujourd'hui vous aviez 2 comptes :**

- Un compte BNP accessible par l'interface [Personeo](#) permettant de gérer votre PEG (Plan Epargne Groupe) et votre PERCO pour ceux qui ont souhaité adhérer à ce dispositif d'épargne retraite facultatif/complémentaire.
- Un compte CARDIF accessible par l'interface [Visiogo](#) permettant de gérer votre PERE (Art.83).



**Que s'est-il passé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ?**

- Le **PERO** remplace le **PERE (Art.83)** :  
Le PERE a été gelé à la suite du dernier versement des cotisations obligatoires (entreprise et salarié) collectées en décembre 2021. Ces cotisations prélevées mensuellement sont désormais affectées à votre nouveau compte individuel chez CARDIFF depuis fin janvier 2022 pour alimenter votre nouveau PERO.
- Le **PERECO** remplace le **PERCO** :  
L'ancien dispositif le **PERCO** a donc été transféré le 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le nouveau dispositif d'épargne retraite complémentaire et facultatif (l'ancien PERCO n'existe donc plus).

### Complexe ? Non... Mais que faut-il faire ?

**Concernant le PERO, ancien PERE (ex Art.83) :** Ne rien faire pour le moment, il faut attendre les nouvelles communications de la direction à ce sujet, en cours d'analyse, et il y aura 3 choix possibles :

- Transfert des avoirs existants du PERE dans le PERO.
- Status-quo : Ne rien faire avec le PERE, le garder en l'état.
- Attendre un transfert « semi collectif » : ce choix sera à faire dans les mois à venir et concerne surtout le PERE investi dans le fonds sécurité.

En attendant les prochaines communications, la chose utile à faire éventuellement : se connecter sur votre compte Visiogo (ou le créer), choisir le PERO (nouveau compte, c'est celui dont le montant est le plus petit), renseigner ses informations personnelles, ses choix de gestion, renseigner son RIB si vous souhaitez mettre en place des versements volontaires.

**Concernant le PERECO, ancien PERCO (toujours accessible via Personeo) :** Rien à faire, sauf si vous souhaitez arbitrer vos avoirs entre les différents fonds si vous êtes en gestion libre, ou changer de mode de gestion (la gestion par défaut du PERECO est la gestion pilotée).

Pour vous aider, retrouvez toutes les informations utiles dans une box dédiée :

<https://schneider-electric.app.box.com/s/hem64i7rlza57m7tjjbqds8mbjp70s2p>

**Vos Equipes FO sont à vos côtés : nous vous informerons des prochaines mises à jour !**



**Plus responsable :** Pour préserver la biodiversité et compenser notre empreinte carbone, FO s'engage à replanter 1 arbre pour chaque nouvelle publication de tracts / envoi d'emails.



1<sup>er</sup> syndicat du Groupe Schneider Electric - <https://www.fo-schneider.fr>



@FO.Schneider.Electric

FO Métaux : <http://www.fo-metaux.org/> - FO Cadres : <https://www.fo-cadres.fr/> |

08 mars 2022